

saurait l'être sans une réflexion sur l'accompagnement au repas, voire, au préalable, sur l'équilibre alimentaire de la personne âgée au cas par cas (régime sans sel, personne dialysée).

La coordination des acteurs intervenant à domicile doit être approfondie et pourrait notamment être facilitée par des outils communs. L'émergence de prestataires privés doit aussi être appréhendée dans le contexte de l'enjeu majeur de qualité des prestations d'aide à domicile. Les pratiques de certains, qui peuvent favoriser un positionnement concurrentiel au détriment de la qualité, doivent donner lieu à une certaine vigilance de la part du Conseil général et de la DDTEFP.

Le dispositif, qui a fait la preuve de son efficacité, possède des limites intrinsèques, notamment celle de la continuité de la prise en charge. Une réflexion sur les critères de trajectoires permettant un parcours continu de prise en charge pourrait y remédier. La rupture des liens sociaux constitue également une limite du dispositif. Elle peut engendrer un ensemble d'effets négatifs (dépression, pathologies) que le schéma ne devra pas négliger.

II - 1.2 Améliorer l'aide aux aidants naturels

Le soutien aux aidants naturels doit être intégré dans toute problématique relative au maintien à domicile. Deux catégories d'aidants doivent être ici distinguées : le conjoint et les enfants. Le fondement de cette distinction repose sur la forme de l'aide à mettre en œuvre pour chacune de ces deux catégories. En effet, le conjoint est souvent lui-même fragilisé, tandis que les rapports familiaux s'inversent pour les enfants vis à vis de leurs parents.

L'aide aux aidants naturels, déjà développée en Haute-Garonne, révèle encore certaines insuffisances. D'abord, des groupes de parole existent mais ils ne sont pas généralisés à l'ensemble du territoire. Ensuite, l'aide aux aidants naturels nécessiterait la centralisation des informations dans un lieu unique, aisément identifiable par tous les usagers. L'information peut aujourd'hui être transmise par les UTAMS mais elle est très diverse et les lieux de sa délivrance trop nombreux. Cette absence de stratégie de communication commune des financeurs nuit à la lecture du dispositif d'aide aux aidants naturels.

Les UTAMS peuvent, de plus, parfois jouer le rôle d'appui psychologique auprès des aidants, ce qui n'est pas, a priori, dans leurs attributions. Elles viennent pallier l'absence d'écoute psychologique structurée pour les aidants. Enfin, l'hébergement alternatif, condition *sine qua non* de la mise en œuvre du droit au répit, est encore insuffisamment développé sur le département.

Chiffres et exemples de réalisation :

- L'association Astéria propose un travail intéressant d'aide aux aidants sur le territoire de Muret.
- France Alzheimer a mis en place des modules annuels à l'attention des aidants naturels, permettant l'accompagnement d'une trentaine de personnes.
- L'association « ASP » apporte un soutien aux aidants dans le cadre des soins palliatifs et l'association « Egide » intervient dans les situations de fin de vie.

Attentes des acteurs et points de vigilance :

L'action à l'attention des aidants naturels est déjà développée dans le département. Toutefois le schéma devra réfléchir à sa généralisation à l'ensemble du territoire et spécifier les formes les plus adéquates qu'elle doit prendre en fonction du statut de l'aidant d'une part, des spécificités du territoire, d'autre part.

La diffusion des groupes de parole sur l'ensemble du territoire devra être étudiée.

La création de nouveaux espaces d'hébergement alternatif pourrait également être envisagée pour mieux couvrir l'ensemble du département. Dans le même temps, une réflexion approfondie sur les modalités de fonctionnement les plus opportunes pour ces structures sera nécessaire.

Enfin, il serait opportun de s'interroger sur une stratégie de communication orientée vers la centralisation des informations dans un lieu unique, aisément identifiable par tous les bénéficiaires.

II - 1.3 Mener des actions de prévention du vieillissement et de ses effets

Cette problématique se situe à la lisière du schéma départemental puisqu'il s'agit de sensibiliser des publics qui sont encore peu, voire non encore dépendants. En effet, les caractéristiques socio-démographiques du département, notamment la croissance rapide de la population âgée de plus de 60 ans sur le territoire, incitent à travailler dès l'amont de la dépendance afin d'atténuer à moyen terme ses effets.

Des actions de prévention ont ainsi été initiées dans le département. Éparses, faisant l'objet de financements diversifiés, leur lisibilité d'ensemble n'est pas assurée. Elles connaissent par ailleurs certaines limites. Elles sont encore trop disséminées sur le territoire haut-garonnais. De plus, le dispositif relatif à l'aménagement des logements manque de lisibilité : un manque de coordination dans le traitement des demandes de subvention et une absence de solutions de remplacement en cas de travaux lourds.